

CONSEIL D'ADMINISTRATION  
DE L'UNIVERSITE D'AIX-MARSEILLE

**DÉLIBÉRATION n° 2012/06/26-11**

Le **conseil d'administration**, en sa séance du 26 juin 2012, sous la présidence d'Yvon BERLAND, Président,

*Vu le Code de l'Education,*

*Vu le décret n° 2008-618 du 27 juin 2008 modifié relatif au budget et au régime financier des établissements publics à caractère scientifique, culturel et professionnel bénéficiant des responsabilités et compétences élargies,*

**DÉCIDE :**

**OBJET : Attribution d'un prix de 1000 € aux lauréats du Prix de thèse 2011**

L'Université d'Aix-Marseille souhaite décerner en 2012 des Prix de thèse pour récompenser les thèses les plus exemplaires soutenues en 2011, poursuivant ainsi une démarche conduite dans les trois anciennes universités d'Aix-Marseille. Les thèses récompensées auront donc été soutenues au sein des trois anciens périmètres de l'Université d'Aix-Marseille.

**Le conseil d'administration approuve l'attribution d'un prix de 1000 € aux lauréats du Prix de thèse 2011 selon la procédure qui suit.**

Les écoles doctorales sont sollicitées pour proposer une pré-sélection de thèses (entre 2 et 5 % maximum des thèses soutenues au cours de l'année 2011). Ces propositions seront examinées par le Conseil scientifique. Celui-ci choisira les Prix à décerner sur la base des principaux critères d'excellence suivants : la qualité scientifique, l'originalité de la thèse, l'impact des résultats obtenus sur la communauté scientifique et leur valorisation.

Il est prévu qu'une douzaine de Prix de thèse soient attribués.

**Cette délibération est adoptée à l'unanimité.**

Membres en exercice : 30

Quorum : 15

Présents et représentés : 29

Fait à Marseille, le 26 juin 2012

  
Yvon BERLAND  
Président de l'Université d'Aix-Marseille

